



Madame la Préfète, Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

J'avais prévu de présenter ce CDEN comme le premier de l'année, le premier après des élections professionnelles qui ont apporté un siège supplémentaire à l'UNSA éducation et à sa vision du syndicalisme ; je n'en ferai rien.

Il sera de bon ton dans quelques instants de parler de CDEN d'installation, d'en adopter la composition comme une formalité un brin solennelle ; gardez-vous en.

Ce CDEN est le premier post « Loi Blanquer » autrement appelée « Loi pour l'école de la confiance » avant que l'égo de son porte flambeau n'en souffle les maîtres-mots. Et tant que l'encre de l'article 1 n'est pas encore sèche, j'use encore de mon droit fondamental de citoyen à l'impertinence pour exprimer ma crainte et ma révolte envers cette loi pour l'école de la défiance.

Cette loi qui ne répond à aucun des enjeux majeurs de l'Education Nationale (lutte contre la violence à l'école, contre les inégalités sociales et territoriales, pour la réussite de tous) va au contraire susciter le découragement et le repli de tous ceux qui font l'école au quotidien, inquiets de tous ces amendements dont les finalités et les impacts n'ont jamais été complètement explicités et partagés avec les acteurs de la communauté éducative.

Cette loi qui prévoit de pouvoir modifier par ordonnance la composition des membres d'un CAEN et d'un CDEN, des « assemblées fastidieuses où on cultive les jeux de rôle ». Je vous laisse apprécier le degré de « confiance » en cette instance.

Cette loi donc qui prévoit :

- le financement public des écoles privées corollaire à l'instruction obligatoire à 3 ans, au détriment probable des écoles publiques et de la mixité scolaire,

- une nouvelle structure scolaire mal identifiée, l'établissement public des savoirs fondamentaux, qui voit le jour en soulevant l'inquiétude des personnels des écoles primaires et du collège ainsi que des collectivités, dont l'avis des représentants ici présents nous intéresse grandement sur ce point précis.

- la possibilité de voir les remplacements assurés par des étudiants non diplômés et sous payés, seule réponse au manque d'attractivité de notre profession.

Il y aurait tant à dire mais mon temps est contraint par la multiplicité des interventions et des tâches, puisqu'on s'entête à traiter des données du 1^{er} et du 2nd degrés dans un même rendez-vous. J'en viens donc à notre cadre départemental et les sujets ne manquent pas.

Nous sommes ici pour débattre principalement des moyens humains attribués aux établissements scolaires ou plus exactement de leur répartition, les quantités se décidant dans des sphères plus hautes, plus petites et moins éclairées.

Dans le premier degré, la dotation est ridicule – disons-le clairement. 40 postes, cela ne couvre même pas le besoin des dédoublements de CE1. Le travail de répartition de la carte scolaire a été jugé « honnête » et transparent par les OS mais il n'est en rien satisfaisant. Le bilan après mesures présente une balance positive de 110 postes. Soit à peu de choses près le nombre de mesures « incertaines » (bien que bizarrement les fermetures le soient toujours moins que les ouvertures). Même s'il faut garder une marge d'ajustement, le trait de cette marge est bien trop épais pour nous et va susciter beaucoup trop de répartitions pédagogiques compliquées, notamment dans les zones rurales où les classes uniques ne sont pas qu'un sympathique documentaire, beaucoup trop d'inquiétudes pour les enseignants et les parents, pour les collectivités qui investissent pour leurs écoles.

L'UNSA éducation demande qu'un maximum de ces mesures incertaines soit éclairé avant le mois de juillet avec toute la bienveillance rendue possible par les postes disponibles. Nous réaffirmons ici notre mandat prônant une baisse drastique des effectifs d'élèves en école maternelle, n'excédant pas 25 élèves. Nous demandons que le dédoublement des classes de CP et CE1 soit pris en compte dans le calcul de la quotité de décharge des directeurs, dont la charge de travail n'a d'égale que son importance. Nous demandons que les dispositifs PMQC soient maintenus et renforcés dans toutes les écoles non estampillées Education prioritaire mais en ayant toutes les caractéristiques.

Dans le second degré, l'UNSA éducation manifeste avec véhémence son refus d'une deuxième HS obligatoire. Nous dénonçons le prétendu maintien du niveau de la DHG qui cache bien mal la perte sèche de nombreux ETP au profit des heures supplémentaires, moins coûteuses mais ô combien moins porteuses de sens – et de confiance – pour l'école. Pour autant, nous saluons la volonté du rectorat, pour cette année, de préserver les postes en lycée malgré les moyens restreints. Mais le problème reste entier pour les années à venir. Nous demandons que le dispositif « Devoirs faits » soit pérennisé et que les enseignants du primaire y soient rémunérés au même niveau que ceux du secondaire et non pas à la moitié du tarif, ce qui est proprement scandaleux. C'est de cela que nous manquons : une vision à long terme, ambitieuse, patiente. Celle d'une école de la confiance.